

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 08 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 1^{er} juillet 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D382022

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
01/07/2022

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine Maires-Adjoints,

M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck –
M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme
JOLY Christelle – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme DESBROSSES Marie-Claire a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN
Pascale, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Arrivé en cours de séance : M. MONTERRAT Raphaël arrivé à la cinquième question

Absent : M. DEVEYLE Alain

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Corbeilles urbaines

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture de corbeilles urbaines pour un montant de 2 007.00 € HT soit 2 408.40 € TTC auprès de l'entreprise Concepturbain SAS.

Eclairage entrée Eglise

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture et la pose de projecteur pour éclairer l'entrée de l'église pour un montant de 431.93 € HT soit 518.32 € TTC auprès de l'entreprise ARELEC.

Vidéoprojecteurs Ecole

Suite à l'indisponibilité de la précédente commande, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture de vidéoprojecteurs pour l'école pour un montant de 5 603.00 € HT soit 6 723.60 € TTC auprès de Manutan Collectivités.

Reprise enrobé – Arrêt de car Intermarché

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour des travaux de reprise d'enrobé dans la continuité de l'arrêt de car Route de Bourg pour un montant de 7 500.00 € HT soit 9 000.00 € TTC auprès de l'entreprise GUINTOLI.

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20220708-D382022-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Blocs béton

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture de blocs bétons désignés tétra block, à installer au stade et au bâtiment technique pour un montant de 2 160 € HT soit 2 592 TTC auprès de la SARL SCHMIT TP.

Vidéo protection Bâtiment technique

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la mise en place de vidéoprotection du bâtiment technique pour un montant de 7 887.95 € HT soit 9 465.54 TTC auprès de l'entreprise ARELEC.

Volet roulant Salle Limorin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le remplacement d'un volet roulant à la Salle Limorin pour un montant de 1 121.00 € HT soit 1 345.20 TTC auprès de l'entreprise Cruz Fermetures.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 11 juillet 2022



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX